



COMMUNE DE TOURRETTES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX-MILLE-VINGT-SIX, LE 5 OCTOBRE

Le Conseil Municipal de la commune de TOURRETTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Camille BOUGE, Maire.

Dates de convocation du Conseil Municipal : 29 septembre 2026

Secrétaire de séance : Sylvie ALLEG

Nombre de conseillers : En exercice : 23 - Présents : 20

Nombre de suffrages exprimés : 23 – Votes pour : 23 – Votes contre : 0 – Abstention : 0 – Votes blancs ou nuls : 0

Présents : ALLEG Sylvie, BOUGE Camille, BOYER MENDEZ Alice, CARRU-MARTEL Audrey, CASTIGLIONE Eric, DANZO Sébastien, DUBOIS Jean, HALTER Laurence, LARGEAU Damien, LAINE Stève, LAVORGNA-BISQUE Emmanuelle, LELUIN-DEDULLE Nancy, MAGNIN MELOT Aurélie, PERRICHON Nicolas, PIGAGLIO Nathalie, RASKIN Arnaud, RAYNAUD Jeannine, RAYNAUD Michel, ROBERT-HENSELER Jocelyne, TARQUINI Daniel

Absents : GIORDANO Clara (pouvoir à A. MAGNIN MELOT), MENARD Christophe (pouvoir à C. BOUGE), STUMPF Magali (pouvoir

ABANDON DU PROJET DE LANCEMENT D'UNE PROCEDURE D'APPEL A CANDIDATURE POUR L'EXPLOITATION DU LOCAL SIS PLACE DU TERRAIL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2026-07-21/011, en date du 21 juillet 2026, portant lancement de la procédure de l'appel à candidature pour le local sis place du Terrail,

Considérant que la commune avait envisagé de procéder au lancement d'une procédure d'appel à candidature en vue de sélectionner un exploitant pour le local communal situé place du Terrail,

Considérant que, depuis cette décision, la commune souhaite abandonner ce projet,

Monsieur le Maire propose donc de mettre fin au projet de lancement d'une procédure d'appel à candidature pour l'exploitation dudit local.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré :

DÉCIDE

- **D'ABROGER** la délibération n°2026-07-22/011 du 21 juillet 2026 portant lancement de la procédure de l'appel à candidature pour le local sis place du Terrail,
- **DE CONSTATER** l'abandon du projet de lancement d'une procédure d'appel à candidature pour l'exploitation du local sis place du Terrail,
- **D'AUTORISER** monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré à Tourrettes, le jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance

Sylvie ALLEG



Le Maire,

BOUGE Camille

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulon à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérécoeurs citoyens » accessible par le site Internet www.telerecoeurs.fr